

16 juin 2016



# GENDARMERIE

## Prise en charge des agents MININT en gendarmerie par le service de santé des ARMEES.



Par courrier en date du 25 avril, le SNAPATSI interpelle le Président du Comité Technique GN, le Général LIZUREY, sur la discrimination dont sont victimes les personnels civils du Ministère de l'Intérieur au sein de l'institution.

Cette discrimination concerne la non prise en charge des agents du MININT par le Service de Santé des Armées, en fonction au sein du périmètre GN, sous le prétexte que ceux-ci ne sont pas agents du Ministère de la Défense.

Le SNAPATSI dénonce dans son courrier cet état de fait, en total contradiction avec l'esprit universel d'accès aux soins pour tous et demande à ce qu'une démarche soit menée auprès du SSA pour mettre un terme à cette discrimination, la sécurité et santé au travail étant l'affaire de tous et pour tous.

Par courrier réponse en date du 30 mai 2016, le Président du comité technique GN annonce qu'il a demandé à ce que le SSA soit saisi de notre proposition qui vise à traiter de manière uniforme tous les agents à statut civil affectés en gendarmerie nationale, afin d'en étudier la faisabilité.

Le Major Général fait par de sa propre main de la légitimité de notre demande et nous tiendra informé de l'évolution de la saisine.

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Le SNAPATSI, encore et toujours force de proposition.